

Projet de loi délimitation des régions et calendrier électoral

DG- 18-11-14

Jeanine DUBIE

Mme Jeanine Dubié. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, nous voici donc arrivés dans la dernière ligne droite de l'examen de ce si controversé projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Je souhaite redire ici que les députés radicaux de gauche ne sont pas des opposants systématiques de la réforme, dès lors qu'elle s'inscrit dans une démarche de progrès, qu'elle respecte le caractère décentralisé de la France et qu'elle est préparée de façon concertée dans la transparence et en toute objectivité.

À notre grand regret, force est de constater que le texte proposé aujourd'hui ne prend toujours pas en considération les inquiétudes formulées et relayées à maintes reprises par le Parlement. Nous vous l'avons dit et répété, cette réforme a été conduite dans la hâte, sans étude d'impact ni concertation préalable des principaux intéressés que sont les acteurs politiques et économiques des territoires.

Vous aviez également évoqué de prétendues économies ; nous n'en entendons plus parler aujourd'hui. Je le répète, monsieur le secrétaire d'État, tout cela a été fait trop vite. La redéfinition du périmètre des régions aurait pu être une réforme pertinente, mais vous avez imposé deux règles : d'une part, la fusion par bloc de régions déjà existantes et, d'autre part, l'impossibilité pour les départements de choisir *a priori* leur appartenance à telle ou telle nouvelle région. Cela vous a certes permis d'œuvrer rapidement, mais au détriment des réalités territoriales, des coopérations interdépartementales déjà engagées et, surtout, de la démocratie locale.

Votre gouvernement, monsieur le secrétaire d'État, a souhaité doter les régions françaises d'une taille critique, qui leur permet d'exercer les compétences stratégiques à la bonne échelle et de rivaliser avec les régions européennes. Pourquoi pas ? Nous pouvons même partager cet objectif. Mais il aurait d'abord fallu s'inquiéter des compétences, avant d'imaginer de redéfinir le périmètre – cela a été dit.

Je rappelle que, lors de l'examen en première lecture du projet de loi, j'avais suggéré au Gouvernement d'aller plus loin dans son raisonnement en proposant un amendement visant à fusionner, au sein d'une grande région Sud-Pyrénées, les trois régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Cette région Sud-Pyrénées aurait alors regroupé, au sein d'une même unité géographique, l'ensemble du massif pyrénéen, de l'Atlantique à la Méditerranée. Ce nouvel ensemble aurait, dans le cadre de nos relations frontalières, constitué l'interlocuteur unique de notre voisin espagnol.

Ce regroupement aurait également recouvert un sens culturel, celui du cœur de l'Occitanie. L'axe formé par les trois agglomérations régionales que sont Bordeaux, Toulouse et

Montpellier, aurait de plus favorisé un aménagement équilibré du territoire, en donnant à ces villes la possibilité, sans se concurrencer, d'exprimer leur ambition.

J'avais également cosigné un autre amendement porté par notre collègue Martine Lignières-Cassou, ainsi que par des députés des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, tendant à fusionner la région Midi-Pyrénées avec l'Aquitaine plutôt qu'avec la région Languedoc-Roussillon.

Ce découpage nous paraissait plus pertinent, car ces deux régions partagent une identité, des infrastructures et des projets industriels d'avenir qu'il serait dommage d'entraver.

Ces deux régions bénéficient également de filières industrielles reconnues, comme celles de l'espace et de l'aéronautique avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley, qui s'appuie sur des pôles universitaires et de recherche réputés.

Une fusion entre ces deux régions aurait, ainsi, contribué à un développement plus équilibré et traduit concrètement les coopérations et les liens naturels existants.

À notre grand regret, ces deux propositions n'ont pas su convaincre et ont été rejetées. Nous en prenons donc acte. Alors, faute de pouvoir obtenir satisfaction sur ces points, je me rangerai à l'avis de nos collègues sénateurs qui ont rejeté à l'unanimité, en commission spéciale, la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Ainsi, j'ai déposé un nouvel amendement visant à laisser dans leur état actuel les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Cette solution serait sans doute la moins mauvaise, si je puis m'exprimer ainsi. Elle présenterait au moins l'avantage de ne pas déséquilibrer l'ensemble de la région Sud-Ouest et de ne pas remettre en cause les équilibres économiques et culturels atteints notamment par les quatre départements de Midi-Pyrénées qui sont tournés vers l'Aquitaine.

Par ailleurs, la région Midi-Pyrénées reste la plus grande région de France métropolitaine grâce à ses 45 000 km². Sa superficie est comparable à celle du Danemark et supérieure à celle de la Belgique. Elle compte presque 3 millions d'habitants. En définitive, elle me paraît disposer d'une taille suffisamment importante pour faire face à la concurrence européenne.

Pour conclure, je veux, monsieur le secrétaire d'État, vous redire que cette réforme n'a pas été suffisamment réfléchie. Elle n'a pas non plus fait l'objet d'une concertation satisfaisante.

Sur un sujet aussi important que l'organisation territoriale de notre République, il était indispensable de rechercher un réel consensus.

Or je ne crois pas me tromper en disant que ce consensus n'a pas été trouvé. En dépit des remarques faites par les acteurs de nos territoires, vous continuez à imposer d'en haut une carte que ces derniers ne se sont pas appropriée. Cette nouvelle organisation territoriale créera à terme de formidables résistances préjudiciables au fonctionnement de nos institutions.
(Applaudissements sur les bancs du groupe RRD.)